

La charte des Lieux à vivre

Pour l'homme

Le respect des personnes est l'essentiel de nos pratiques et de nos propositions. Nous affirmons que chacun a un avenir et doit pouvoir sortir de la spirale des contraintes imposées par la misère pour accéder au projet et au choix.

Agir.

Chaque habitant est appelé selon ses talents à participer, à construire « le bien-être collectif ». Il se voit offrir la possibilité d'exercer des activités de qualité, fondatrices de sa reconstruction physique, mentale, sociale et citoyenne. De telles activités demandent la mise en œuvre de réelles compétences que nous nous engageons à faire reconnaître formellement.

Ensemble

Le vivre ensemble est la dimension essentielle des « lieux à vivre », que l'arrivée dans ces structures soit :

le résultat d'une série d'échec, de perte de repères, de destruction des liens sociaux ;

ou l'adhésion à un projet communautaire d'accueil de personnes en difficulté.

L'insertion dans une communauté permet de retrouver son identité après une période de survie dans la « jungle » de la rue. Elle est constituée par l'obligation de participer, selon ses moyens, au financement de l'hébergement et de la nourriture et, selon ses capacités, aux activités de la communauté telles que définies par le règlement intérieur.

Dans la durée

Le contrat qui lie les associations et les habitants des lieux à vivre et les habitants entre eux, peut-être qualifié de « contrat de compagnonnage ». Pour beaucoup, la reconquête de soi, la réapparition du désir d'une vie faite de liens sociaux et du goût d'une activité, impliquent plus qu'une mise en conformité avec les normes sociales. Permettre une reconstruction nécessite du temps et s'inscrit dans les exigences des mesures administratives. Un tel projet n'est pas de nature institutionnelle, mais « un contrat de solidarité fraternelle » dans la durée.

Dans la société

Les habitants des « lieux à vivre » sont des citoyens. A ce titre, ils bénéficient d'un statut leur assurant protection et qualité de vie orientées vers le bien être et la beauté, dans le respect de la dignité de chacun. Ils participent aux responsabilités et aux décisions de la vie commune. Les « lieux à vivre » sont accueillants et ouverts aux débats de société et sont acteurs de la vie locale.